



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, M. LARCHEVEQUE, Mme BASIRE, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUEVILLE, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR, M. LEMAITRE

Absentes excusées sans pouvoir : Mme MALETRAS, Mme SAISON, Mme DIOLOGENT, Mme BEAUPERE, Mme ROQUIGNY, Mme MORIN

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 5 février 2026 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire :

-remerciements de l'UNCAFN pour la subvention 2025.

Liste des délibérations du conseil municipal :

- Délibération n°1/2/2026 : attribution des travaux de construction d'un garage pour le logement du stade à l'entreprise DUHAMEL Charpentes (Autigny) pour un coût de 40 887,17 € TTC.
- Délibération n°2/2/2026 : subvention accordée pour l'organisation du 1^{er} rallye du pays de Dieppe à Luneray, pour un montant de 1 000 €.
- Délibération n°3/2/2026 : validation de la révision des honoraires de maîtrise d'œuvre de l'Atelier d'Architecte DORÉNAVANT, relatif à la rénovation du rez-de-chaussée de la mairie pour un surcoût de 14 658,60 € HT.
- Délibération n°4/2/2026 : accord pour effectuer les demandes de subventions relatives à la rénovation du rez-de-chaussée de la mairie.
- Délibération n°5/2/2026 : offre de l'entreprise REBITEC, retenue, pour des travaux de reprise de 31 concessions au cimetière nord, pour un coût de 19 363 € HT.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h50.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 11 mars 2026



Le Maire, Guy AUGER